



UFAP SIEGE DISP RENNES

Un peu de RESPECT pour Les PERSONNELS du Siège de la DI !

Rennes, le 12 février 2025

L'UFAP UNSa JUSTICE est particulièrement indignée par les décisions du nouveau Directeur Interrégional qui, au mépris du dialogue social, agit de façon contraire à ses propos tenus lors de la rencontre de présentation avec les OS du Siège à son arrivée.

En effet, le Directeur interrégional vient de décider, de sa propre initiative et/ou, ce qui n'est pas à exclure, en étant très mal conseillé, dans une quasi-urgence, de contraindre un nombre important de collègues à tenir des « permanences incidents » mais également pour les « débutants » à suivre une formation dans la précipitation en faisant fi d'un certain nombre de choses.

Oui, Monsieur le Directeur, vous devez soumettre cette modification de service aux membres du CSA Interrégional, **conformément à la réglementation**. Rappelons que la prochaine réunion de cette instance est fixée au 27 mars 2025.

Oui, Monsieur le Directeur, toutes les fiches de poste devront être modifiées en conséquence afin de permettre aux agents qui postuleront sur certaines fonctions de savoir ce qui les attend !!!

Concernant la pause méridienne, tel un magicien, vous allez sans doute ordonner une trêve aux détenus afin de permettre aux permanenciers de se restaurer. **On croit rêver !!!**

NON, les permanenciers ne prendront pas leur pause méridienne avec le téléphone d'une main et la fourchette de l'autre.

Nous vous rappelons également que : « Dès que le temps de travail quotidien atteint six heures, le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes consécutives. »

A l'UFAP UNSa Justice, force est de constater que **nous n'avons pas la même conception du dialogue social que le Directeur Interrégional**. En effet, celui-ci prend ses décisions et propose de dialoguer après coup !!!

Pourquoi, vouloir aller vite sans prendre le temps de l'information et de la communication ? Et, pourquoi ne pas avoir permis aux personnels de se positionner sur la base du volontariat ?

Tout est décidé avec précipitation. **Mais où est l'URGENCE ???** Surtout qu'une réunion entre les représentants syndicaux du Siège et le DI est planifiée pour le 28 février 2025.

En effet, il est demandé en plein milieu des vacances scolaires aux agents de se positionner sur un planning de formation. **De plus, une majorité des sessions de formation sont prévues après le 1^{er} mars 2025** exposant ainsi potentiellement certains agents à effectuer des permanences sans être formés !

Cette nouvelle organisation va contraindre les agents concernés à gérer leur planning avec les collègues de leur service mais également en tenant compte de la « permanence incidents ».

Et demain, pourquoi ne prendrait-il pas l'envie au DI d'ordonner aux collègues non concernés par les astreintes et/ou les permanences, entre autres, d'entretenir le Domaine ?

L'UFAP UNSa Justice, vous demande, Monsieur le Directeur Interrégional, de revoir votre décision et d'inviter les représentants du personnel à échanger dans le cadre d'un véritable dialogue.

Le Bureau Local UFAP UNSa Justice
Du Siège de la DISP de RENNES

